



DECISION DU MAIRE

PRISE LE **03 MARS 2020**

EN APPLICATION DE LA DELEGATION D'ATTRIBUTIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL RESULTANT DES DELIBERATIONS
DU 30 MARS 2014, DU 25 JUIN 2015 ET DU 28 MARS 2019

Service de L'action sociale

AAVOS

N°2020 - 036

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

095-219505989-20200303-SOC2020DEC036-CC

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/03/2020

OBJET : SPECTACLE DE FIN D'ANNEE – CRECHE COLLECTIVE

Le Maire de Soisy-sous-Montmorency,
Vice-président délégué du Conseil départemental du Val d'Oise,

VU les articles L. 2122-21, L. 2122-22 et L. 2122-23 du code général des collectivités territoriales,

VU les délibérations du 30 mars 2014, du 25 juin 2015 et du 28 mars 2019 aux termes desquelles il a reçu délégation d'attribution du conseil municipal,

CONSIDERANT que comme chaque année, un spectacle de fin d'année est proposé à l'ensemble des enfants fréquentant la crèche collective,

VU le projet de contrat établi avec le prestataire « SOAZIG Pujol-Latour » - Siège Social au 25 boulevard de Clichy – 75009 Paris, Adresse Postale au 22 rue du Petit Doucy 77510 Bellot.

DECIDE

- Article 1 :** la signature du contrat de prestation culturelle avec le prestataire « SOAZIG Pujol-Latour » pour le spectacle de fin d'année,
- Article 2 :** le spectacle « Le jardin de Ronchon » sera représenté au sein de la crèche collective – 4 rue Charles Godefroy - 95230 Soisy-sous-Montmorency, le jeudi 11 juin 2020 à partir de 9h pour un tarif de 400€ TTC,
- Article 3 :** les crédits nécessaires seront inscrits au budget.

Le Maire,
Vice-président délégué du Conseil départemental,

Luc STREHAIANO

Transmis en Sous-Préfecture de Sarcelles le **03 MARS 2020**

Affiché et/ou notifié le :

03 MARS 2020
Acte rendu exécutoire en vertu des articles L 2131-1 et L 2131-2 du CGCT. Le

03 MARS 2020

La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de 2 mois à compter de la date du « rendu exécutoire » mentionnée sur le présent acte.